

Le Bureau de L'Immo

Achat - Vente - Estimation - Conseil

Honoraires de Transactions Immobilières

- Pour toute transaction réalisée avec notre concours, les honoraires de transaction du **Bureau de l'Immo** sont de

4 % TTC

- Pour toute transaction d'un montant inférieur à 50 000 euros, les honoraires de transaction du **Bureau de l'Immo** sont de 2 000 Euros TTC.
- Les estimations sont gratuites.
- Les attestations de valeur écrite (à destination d'un notaire, d'une banque ou d'une quelconque institution) sont facturées 50 Euros TTC. Cette somme sera déduite de la facture des honoraires dans le cas de la vente dudit bien par **Le Bureau de l'Immo**.